

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE ANNUELLE DE NANOBIOTIX DU 28 AVRIL 2021 :
MODALITÉS DE MISE A DISPOSITION DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES**

Paris, France ; Cambridge, Massachusetts (Etats-Unis d'Amérique); [12] avril 2021 – [NANOBIOTIX](#) (Euronext : NANO – NASDAQ : NBTX – la « Société »), société française de biotechnologie, pionnière des approches fondées sur la physique pour élargir les possibilités de traitement des patients atteints de cancer, informe aujourd'hui que son assemblée générale mixte annuelle est appelée à se tenir le 28 avril 2021 à 17h00, sous forme de web-conférence.

Compte tenu des mesures sanitaires liées au coronavirus, l'assemblée générale de Nanobiotix se tiendra à huis clos, hors de la présence physique des actionnaires. Les actionnaires pourront assister à l'assemblée générale en s'identifiant le 28 avril 2021 à 17h00 sur le portail suivant :

https://channel.royalcast.com/landingpage/nanobiotix/20210428_1/

Disponibilité des documents préparatoires

Tous les documents préparatoires relatifs à l'assemblée générale, y compris les formulaires de vote par correspondance ou par procuration, sont disponibles sur simple demande par email auprès de la Société à l'adresse investors@nanobiotix.com ou peuvent être consultés sur le site internet de la Société dans la rubrique Investisseurs/Assemblée générale.

Vote et soumission de questions écrites

Pour les actionnaires souhaitant voter à l'assemblée, le vote en séance n'étant pas possible dans une configuration d'assemblée générale à huis clos, Nanobiotix invite ses actionnaires à exprimer leur vote par correspondance ou encore en donnant pouvoir au président de l'assemblée. Les modalités de vote par correspondance et par procuration sont détaillées dans l'avis de convocation publié au BALO le 12 avril 2021.

Il ne sera pas non plus possible de recevoir les questions lors de l'assemblée générale. Aussi, la Société répondra en séance aux questions écrites des actionnaires qui devront lui être communiquées à l'adresse électronique suivante : investors@nanobiotix.com plus tard quatre (4) jours ouvrés avant l'assemblée générale, soit le 22 avril 2021, accompagnées de la carte d'admission ou de l'attestation de participation soit dans les comptes de titres nominatifs soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire.

Les modalités d'organisation de l'assemblée générale pourraient évoluer en fonction des impératifs sanitaires et/ou légaux. Les actionnaires sont ainsi invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'assemblée générale de 2021 sur le site de la Société afin de se tenir à jour des dernières annonces de la Société : www.nanobiotix.com/fr/assemblee-generale/.

A propos de NANOBIOTIX : www.nanobiotix.com

Créée en 2003, Nanobiotix est une société de biotechnologie au stade clinique, pionnière dans les approches fondées sur la physique visant à élargir les possibilités de traitement des patients atteints de cancer et d'autres maladies graves.

La philosophie de Nanobiotix consiste à apporter des solutions efficaces et généralisables pour répondre à de larges besoins et défis médicaux non satisfaits.

La première technologie propriétaire de la société, NBTXR3, est actuellement évaluée dans le cadre d'un vaste programme de développement mondial, à la fois comme agent unique activé par la radiothérapie et en combinaison avec d'autres thérapies anticancéreuses, notamment la chimiothérapie et les checkpoints inhibiteurs.

Nanobiotix est cotée sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (Euronext : NANO / ISIN : FR0011341205 ; Bloomberg : NANO : FP) et sur le Nasdaq Global Select Market (Nasdaq : NBTX). Le siège de la société est à Paris (France), avec une filiale américaine à Cambridge, MA, et des filiales européennes en France, Espagne et Allemagne.

Pour plus d'informations sur Nanobiotix, consultez le site <http://www.nanobiotix.com> ou suivez-nous sur LinkedIn et Twitter.

Contacts

Nanobiotix

Département Communications

Brandon Owens
VP, Communications
+1 (617) 852-4835
contact@nanobiotix.com

Département Relations Investisseurs

Kate McNeil
SVP, Investor Relations
+1 (609) 678-7388
investors@nanobiotix.com

Media Relations

France – **Ulysse
Communication**
Pierre-Louis Germain
+ 33 (0) 6 64 79 97 51
plgermain@ulyse-communication.com

US – **Porter Novelli**
Stefanie Tuck
+1 (917) 390-1394
Stefanie.tuck@porternovelli.com

NBTX **NANO**
Nasdaq Listed **LISTED**
EURONEXT

Avertissement

Le présent communiqué contient des déclarations prospectives au sens du droit boursier, y compris la loi américaine intitulée Private Securities Litigation Act de 1995. Ces déclarations prospectives sont parfois identifiées par de termes tels que « à date », « estimer », « considérer », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entend », « en voie », « prévoir », « programmé » et « pourrait » ou la forme négative de ces expressions ou de terminologies similaires. Ces déclarations prospectives, qui sont basées sur les attentes et les hypothèses actuelles de la direction de la Société et sur les informations dont elle dispose actuellement, comprennent des déclarations sur le calendrier et l'avancement des essais cliniques, le calendrier de la présentation des données de la Société et leurs implications éventuelles. Ces déclarations prospectives sont faites à la lumière des informations dont dispose actuellement la Société et sur la base d'hypothèses que la Société considère comme raisonnables. Toutefois, ces déclarations prospectives sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, notamment en ce qui concerne la durée et la gravité de la pandémie de COVID-19 et les mesures gouvernementales et réglementaires mises en œuvre en réponse à l'évolution de la situation. De plus, de nombreux autres facteurs, y compris ceux décrits dans le rapport annuel « Form 20-F » déposé par la Société auprès de l'autorité des marchés américaine, la Securities Exchange Commission, le 7 avril 2021 dans le chapitre « Item 3.D. Risk Factors » et ceux décrits dans le document d'enregistrement universel de Nanobiotix déposé auprès de l'AMF le 7 avril 2021 sous le numéro D.21-0272 (dont des copies sont disponibles sur www.nanobiotix.com), ainsi que d'autres risques et incertitudes connus et inconnus dont la réalisation pourrait avoir un effet négatif sur ces déclarations prospectives et conduire à ce que les résultats réels, conditions financières, performances ou réalisations de Nanobiotix diffèrent significativement des résultats, conditions financières, performances ou réalisations exprimés dans ces déclarations prospectives. Hormis dans les cas prévus par la loi, Nanobiotix décline toute responsabilité quant à la mise à jour publique de ces déclarations prospectives ou l'actualisation des raisons pour lesquelles les résultats de la Société diffèrent significativement de ceux exprimés dans ces déclarations prospectives, y compris dans l'hypothèse où de nouvelles informations deviendrait disponibles à l'avenir.